



2014

JUNIOR EXPAT

L'ASSURANCE SANTÉ
DES MOINS DE 36 ANS
DANS LE MONDE

 MSH INTERNATIONAL
GRUPE SIACI SAINT HONORE

MSH INTERNATIONAL pour le compte de l'ASFE



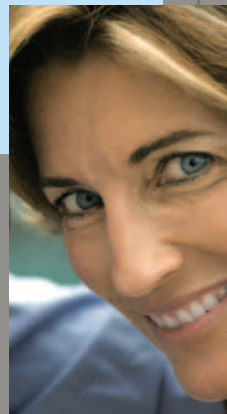
L'ASSURANCE SANTÉ SANS FRONTIÈRES





L'ASSURANCE SANTÉ SANS FRONTIÈRES

Depuis 20 ans, l'ASFE conçoit et gère des solutions d'assurance santé internationale pour toutes les personnes en situation de mobilité :



- ▶ Particuliers expatriés, en solo ou famille,
- ▶ Étudiants, stagiaires ou "working holiday visas",
- ▶ Travailleurs indépendants ou salariés d'entreprises,
- ▶ Seniors.

Où que vous partiez,
nous sommes là, à vos côtés

Un contrat géré par :



GRUPE SIACI SAINT HONORE

Certifié ISO 9001





Une solution d'assurance adaptée à votre situation

Pour votre séjour à l'étranger, dans le monde entier, le contrat Junior'Expat est un package complet qui couvre les soins médicaux, l'hospitalisation, l'assistance médicale / rapatriement, l'assurance perte et vol de bagages, la responsabilité civile privée et la prévoyance.

Votre profil :

- ▶ Vous avez moins de 36 ans.
- ▶ Vous partez à l'étranger pour une durée minimale de 3 mois (jusqu'à 1 an, renouvelables), quel que soit votre statut (en séjour, mission, stage ou études, Working Holiday Visa ou toute autre raison).

Pourquoi choisir l'ASFE ?

Choisir l'ASFE, c'est avoir la garantie :

- ▶ de bénéficier de la solidité d'un groupe gérant plus de 300 000 expatriés dans le monde, certifié ISO 9001,
- ▶ d'être couverts par les plus grands assureurs et assisteurs : AXA et Europ Assistance,
- ▶ de faire confiance à un groupe dont 92 % des assurés sont satisfaits et nous recommanderaient à d'autres expatriés (chiffres issus d'une enquête de satisfaction menée en décembre 2012),
- ▶ de disposer de services en ligne pour vous faciliter la vie : souscription et paiement en ligne, déclaration et suivi de vos remboursements, etc.,
- ▶ d'être remboursé de vos dépenses de soins en frais réels, sans franchise, et de bénéficier de prises en charge hospitalières directes, sans avance de frais de votre part,
- ▶ de pouvoir joindre nos équipes de gestion 24h / 24 grâce à nos 4 plateformes de gestion à Calgary, Paris, Dubaï et Shanghai.



Le contrat Junior'Expat de l'ASFE

Vos garanties Santé, Prévoyance, Responsabilité civile

Pour partir en toute tranquillité et profiter pleinement de votre séjour à l'étranger, Junior'Expat vous offre une couverture en santé, prévoyance, responsabilité civile et assistance (incluant une assistance bagages) à toute épreuve.

GARANTIES SANTÉ	
<p>Nous prenons en charge vos frais médicaux et hospitaliers jusqu'à 200 000€ pendant votre séjour. En cas de maladie inopinée* ou d'accident*, l'ASFE vous rembourse :</p>	
- Hospitalisation médicale ou chirurgicale avec prise en charge directe pour éviter l'avance de frais	100 % des frais réels
- Consultations (sauf dentiste), pharmacie, frais d'analyses et de travaux de laboratoire, actes de radiologie, imagerie médicale (I.R.M.) et scanners, analyses et auxiliaires médicaux	100 % des frais réels
- Soins dentaires occasionnés par un accident ou par une urgence dentaire* (non-consécutifs à un mauvais état préalable de la dentition ou des gencives)	100 % des frais réels, limités à 305€
GARANTIES PRÉVOYANCE	
<p>Parce qu'un accident ou une maladie soudaine peut générer plus que des frais de santé, l'ASFE verse en cas de :</p>	
- Décès	Un capital de 15 000€ (le montant est doublé si le décès est consécutif à un accident) au bénéficiaire que vous aurez préalablement désigné lors de votre adhésion
- En cas d'Infirmitté Permanente Accidentelle	Un capital pouvant atteindre 15 000€ (taux d'invalidité minimum de 33%)
GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE	
- Pour l'ensemble des dommages	1 524 490€
- Pour les seuls dommages matériels	762 245€
*DÉFINITIONS	
- Accident : atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'adhérent et provenant exclusivement de l'action soudaine et imprévisible d'une cause extérieure (entorse, fracture...)	
- Maladie inopinée : Toute altération de santé médicalement constatée soudaine et imprévisible nécessitant une intervention chirurgicale ou un traitement médical ne pouvant attendre le retour ou le rapatriement dans le pays de résidence	
- Urgence dentaire : Toute atteinte infectieuse des racines dont l'absence de traitement sous 48 heures est susceptible d'entraîner des complications. Notre remboursement intervient après l'étude du rapport médical ou dentaire fourni par l'assuré	

Le contrat Junior'Expatrié de l'ASFE

ainsi que vos garanties d'Assistance

GARANTIES D'ASSISTANCE	
ASSISTANCE MÉDICALE ET RAPATRIEMENT	
- Assistance et rapatriement : organisation et prise en charge du bénéficiaire, transport vers un établissement de soins à proximité ou rapatriement vers le pays d'origine	Frais réels
- Retour d'un accompagnant bénéficiaire	Billet retour
- Présence d'un proche en cas d'hospitalisation de plus de 5 jours	Billet A / R + 100€ / nuit dans la limite de 1 000€
- Retour sur le lieu de résidence après un rapatriement dans le pays d'origine	Billet aller
- Retour anticipé en cas d'hospitalisation de plus de 10 jours d'un membre de la famille	Billet A / R
ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS	
- Rapatriement du corps dans le pays d'origine	Frais réels
- Frais de cercueil ou d'urne	2 000€
- Retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille	Billet A / R
- Reconnaissance de corps et formalités de décès par un proche	Billet A / R + 100€ / nuit limité à 200€
ASSISTANCE VOYAGE	
- Avance d'une caution pénale	15 000€
- Avance et prise en charge des honoraires d'avocat	3 000€
- Frais de recherche en mer et montagne	15 000€
- Accès à l'e-coffre-fort d'Europ Assistance "123 classez" pendant votre contrat	Adhésion gratuite au site
GARANTIE BAGAGES (POUR LES BAGAGES DONT VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE)	
- Assurance vol, destruction totale ou partielle et perte de bagages	2 000€*
- Indemnité de retard de livraison de bagages à l'aéroport (supérieur à 24h)	300€
- Frais de reconstitution de documents d'identité	150€
MAIS AUSSI...	
- Retour anticipé en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle	
- Assurance vol, perte ou destruction des papiers d'identité avec une avance de fonds de 2 300€	
- Prise en charge des frais de prolongation de séjour jusqu'à 100€ / nuit dans la limite de 1 000€	
- Envoi de médicaments introuvables sur place ou de messages urgents...	

* Franchise de 30€ / valise limitée à 50% pour les objets précieux



Le contrat Junior'Expatrié de l'ASFE

Des services en ligne efficaces

Découvrez l'ensemble des services automatiquement inclus dans votre espace assuré.

Dès la prise en compte de votre demande d'adhésion, vous recevrez votre Welcome Package contenant toutes les informations utiles (e-carte d'assuré, certificat d'adhésion, attestation d'assurance, descriptif des garanties, etc.).

Vous disposez également d'un espace assuré sur notre site internet www.asfe-expat.com afin de piloter vous-même vos garanties santé et gérer votre contrat en toute autonomie depuis votre pays d'expatriation. Vous trouverez ci-dessous tous les avantages de notre espace assuré.

➔ Votre espace assuré on-line vous permet ainsi de :

	VOTRE CONTRAT JUNIOR'EXPAT
- Imprimer votre carte d'assuré	✓
- Actualiser vos données personnelles : adresse e-mail, adresse postale, coordonnées bancaires...	✓
- Compléter et imprimer vos demandes de remboursements de frais de santé	✓
- Suivre vos décomptes de remboursements et en suivre l'historique au cours des 24 derniers mois	✓
- Effectuer vos demandes de prises en charge hospitalières	✓
- Télécharger et imprimer votre Guide pratique du bénéficiaire	✓
- Consulter la rubrique Santé Expat de votre Espace assuré vous donnant accès à notre réseau de plus de 750 000 prestataires de santé dans le monde (établissements hospitaliers, praticiens de santé...)	✓
- Utiliser la rubrique "Nous laisser un message" afin d'adresser toute demande en ayant la garantie de vous adresser directement au bon interlocuteur au sein de nos équipes de gestion	✓

Le contrat Junior'Expat de l'ASFE

Les atouts de l'ASFE

Une équipe internationale, disponible pour vous à tout moment.

Afin de simplifier la gestion de votre contrat santé à l'étranger, nous nous sommes organisés afin de vous apporter la plus grande disponibilité, tant pour le remboursement de vos frais de soins courants que lors de situations plus complexes. Quelle que soit votre question, notre équipe multiculturelle est là pour vous répondre dans les meilleurs délais.

➔ **Partez en toute sérénité** : nos plateformes de gestion situées sur les 4 continents sont organisées pour traiter vos demandes de remboursements 24h/24 et 7j/7 et pour pouvoir gérer vos prises en charge hospitalières d'urgence.

	VOTRE CONTRAT JUNIOR'EXPAT
- Disponibilité 7j / 7 et 24h / 24	Paris (France), Calgary (Canada), Dubai (Emirats Arabes Unis), Shanghai (Chine)
- Équipes composées de plus de 45 nationalités parlant plus de 30 langues pour faciliter une vraie gestion internationale	✓
- Prises en charge directes en cas d'hospitalisation ou de soins supérieurs à 400€ ou 400 US \$	✓
- Des garanties immédiates, dès le 1 ^{er} jour qui suit l'acceptation de votre adhésion ou à une date ultérieure que vous aurez choisie	✓
- Remboursements traités sous 5 jours à réception de votre demande	✓
- Des remboursements effectués dans le monde entier dans plus de 150 devises	✓
- Second avis médical en cas de doute sur un diagnostic	Une équipe médicale multiculturelle de 20 médecins-conseils



Le contrat Junior'Expat de l'ASFÉ 2014

Votre tarif 2014

Bon à savoir

- ▶ L'assurance Junior'Expat ne peut être souscrite qu'à titre individuel.
 - ▶ Si vous partez en couple, vous devrez faire deux adhésions séparées.
 - ▶ Si vous partez en famille (conjoint + enfants), contactez nos conseillers (+33 (0)1 44 20 48 77) qui vous orienteront vers une solution adaptée.
- ➔ Les tarifs ci-dessous sont valables jusqu'au 31/12/2014 pour une période de 12 mois maximum (renouvelables pour une durée minimale de 3 mois dès lors que vous n'avez pas atteint votre 36^e anniversaire).

Prix par personne et par séjour	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois
Monde entier hors USA	120 €	160 €	200 €	232 €	273 €	313 €	347 €	374 €	400 €	426 €
Monde entier incluant les USA	168 €	225 €	280 €	333 €	390 €	446 €	496 €	535 €	575 €	613 €



Le contrat
Junior'Expat
de l'ASFE



Comment souscrire ?

Une souscription simple et rapide, sur internet ou par courrier.

Sur notre site www.asfe-expat.com

Connectez-vous sur www.asfe-expat.com, rubrique "Nos solutions".

Dès lors que vous avez choisi votre contrat, cliquez sur **SOUSCRIRE** et laissez-vous guider.

N'hésitez pas à utiliser l'aide en ligne qui vous aidera à trouver la solution la mieux adaptée à votre situation et à nous contacter pour tout renseignement complémentaire au +33 (0)1 44 20 48 77.

Par courrier

En nous adressant :

- ▶ le bulletin d'adhésion complété et signé,
- ▶ le questionnaire médical complété et signé, et les informations médicales complémentaires (sur un feuillet à part, daté et signé) si des réponses positives ont été signalées,
- ▶ une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport,
- ▶ un RIB pour le remboursement de vos frais de santé,
- ▶ le paiement de votre cotisation (voir ci-dessous).

Le paiement de vos cotisations

Merci de joindre à votre dossier :

- ▶ l'autorisation de prélèvement automatique* complétée et signée (sur un compte en France uniquement),
ou
- ▶ un chèque à l'ordre de l'ASFE,
ou
- ▶ l'autorisation de débit de carte bancaire complétée et signée* correspondant au montant total de votre cotisation pour la durée souscrite.

Adressez votre demande d'adhésion complète à :
ASFE, Service Adhésions
82 rue Villeneuve - 92587 Clichy Cedex - FRANCE

- ➔ Si vous souhaitez régler chaque trimestre, joignez à votre bulletin d'adhésion l'autorisation de prélèvement automatique complétée et signée* sur un compte en France uniquement.

* Feuilles disponibles pages 13 et 14.

Finalisation de votre adhésion

Dès que votre adhésion sera finalisée, vous recevrez votre Welcome Package avec :

- ▶ vos conditions générales,
- ▶ un guide pratique qui vous accompagnera dans vos démarches de remboursements et vous apportera des réponses claires et pratiques aux questions que vous vous posez.



Le contrat Junior'Expat de l'ASFE



I1140

Bulletin d'adhésion

Merci d'écrire en lettres majuscules.

Civilité: Madame Mademoiselle Monsieur

Nom: _____ Prénom: _____

Né(e) le: __/__/____ Nationalité: _____

Profession (pour les actifs/actives): _____

Pays d'expatriation (plusieurs pays peuvent être indiqués): _____

Téléphone: _____

E-mail: _____

Adresse: _____

Durée d'adhésion: 3 mois 4 mois 5 mois 6 mois 7 mois
 8 mois 9 mois 10 mois 11 mois 12 mois

Date d'effet souhaitée de l'adhésion: __/__/____ (sous réserve d'acceptation de votre dossier)

Règlement*: Chèque
 Autorisation de débit carte bancaire
 Prélèvement automatique trimestriel (sur un compte en France uniquement)

*Aucun remboursement ne sera accordé en cas de retour anticipé.

Votre clause bénéficiaire en cas de décès (prévoyance).

Je désigne comme bénéficiaire mon conjoint non divorcé, non séparé par un jugement définitif, à défaut mes enfants survivants, à parts égales entre eux, à défaut mes parents à parts égales entre eux ou au survivant d'entre eux, à défaut mes héritiers à parts égales entre eux.

ou

Je désigne comme bénéficiaire(s):

Fait à: _____
Le: __/__/____

Signature de l'adhérent
précédée de la mention "lu et approuvé"





I1140

Le contrat Junior'Expat de l'ASFE



Questionnaire médical

Merci d'écrire en lettres majuscules.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : __/__/____ Nationalité : _____

En cas de réponse(s) positive(s) à l'une des questions ci-dessous :

Merci d'apporter toutes les précisions utiles (date, motif, suites ou séquelles, nature du traitement, durée...) sur une feuille complémentaire datée et signée. Pour des raisons de confidentialité, merci de la joindre à votre envoi dans une enveloppe fermée à l'attention du "Médecin Conseil".

Avez-vous été hospitalisé(e) ou avez-vous subi une intervention chirurgicale au cours des 10 dernières années (hors ablation de l'appendicite, des amygdales, des végétations ou des dents de sagesse) ?

Oui Non

Avez-vous été par le passé, ou êtes-vous actuellement sous surveillance médicale (traitement, soins médicaux, médicaments...)?

Oui Non

Êtes-vous ou avez-vous été atteint d'une maladie, d'une affection ou d'un accident ayant entraîné une surveillance médicale de plus de 30 jours ?

Oui Non

Devez-vous, dans les 12 prochains mois, subir une intervention médicale ou chirurgicale et/ou un examen médical et/ou un traitement médical de toute sorte (psychologie, psychiatrie, kinésithérapie, radiothérapie, orthophonie, chimiothérapie, traitement dentaire, traitement médicamenteux...)?

Oui Non

Avez-vous subi des tests biologiques et / ou sérologiques dont les résultats ont été anormaux ?

Oui Non

Je certifie avoir répondu avec exactitude et sincérité aux questions de ce formulaire, n'avoir rien déclaré ou omis de déclarer qui puisse induire en erreur les Assureurs de l'Association (étant entendu que les articles L.113-8 et L.113-9 du Code des Assurances prescrivent la nullité de l'assurance et la réduction des garanties s'il est fait la preuve d'une fausse déclaration).

Fait à : _____

Le : __/__/____

Signature de l'adhérent

précédée de la mention "lu et approuvé"



Le contrat Junior'Expatrié de l'ASFE



I1140

Signature de la demande d'adhésion

► **Je demande** mon adhésion à l'ASFE (Association de Services des Français de l'Etranger), association de loi 1901 dont le siège est 18 rue de Courcelles 75008 PARIS, ainsi qu'aux conventions d'assurance souscrites par elle auprès des compagnies d'assurances suivantes :

- AXA FRANCE VIE, pour les garanties de Frais de Santé, et pour les garanties de Prévoyance ;
- EUROP ASSISTANCE, pour les garanties d'Assistance Médicale et Rapatriement ;
- AXA Courtage, pour les garanties de Responsabilité Civile.

► **Je reconnais :**

- avoir pris note du conseil délivré par MSH INTERNATIONAL et souhaite le suivre. MSH INTERNATIONAL est une société française de courtage (enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07 002 751) qui conçoit et gère pour le compte de l'ASFE l'ensemble de sa gamme d'assurances, dont le contrat JUNIOR'EXPAT.

- avoir pris connaissance et accepté les dispositions des conditions générales JUNIOR'EXPAT 2014, [valant notice d'information](#), en avoir conservé un exemplaire et accepter les termes de la présente demande d'adhésion, valant

conditions particulières. Je reconnais avoir pris connaissance de mon droit à renonciation.

- avoir pris connaissance que mes communications téléphoniques avec les services de gestion de MSH INTERNATIONAL peuvent être enregistrées pour les besoins de gestion interne et dans le but d'améliorer nos services. Je peux avoir accès aux enregistrements de mes appels en m'adressant par écrit à MSH INTERNATIONAL - Gestion ASFE - 82 rue Villeneuve, 92587 Clichy Cedex - France et en joignant à ma demande une pièce d'identité. Chaque enregistrement est conservé pendant un délai de 90 jours.

- que l'adhésion à l'ASFE ne me dispense pas des cotisations dues au régime obligatoire dont je pourrais relever.

- avoir pris connaissance qu'il ne pourra être procédé à aucun paiement à destination, directe ou indirecte, d'un pays soumis à sanctions, tel qu'édicte, par exemple, par les Nations Unies, l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Trésor américain ou l'Union Européenne.

- être informé que les informations recueillies ont pour but soit de m'identifier formellement pour me donner accès à un espace sécurisé soit de collecter des éléments permettant à MSH INTERNATIONAL de m'appor-

ter des solutions et des réponses. Ces informations sont exclusivement destinées à MSH INTERNATIONAL et peuvent faire l'objet de traitements destinés au respect de ses obligations légales et à la passation, la promotion, la gestion et l'exécution des contrats d'assurances. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : MSH INTERNATIONAL – Direction juridique – 18 rue de Courcelles 75384 Paris Cedex 08 accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

► **J'autorise** MSH INTERNATIONAL à recevoir pour mon compte les décomptes de remboursement des frais d'hospitalisation pour lesquels j'ai bénéficié du tiers-payant.

► **Je certifie** avoir répondu avec exactitude et sincérité aux questions de ce dossier de souscription et n'avoir rien déclaré ou omis de déclarer qui puisse induire en erreur MSH INTERNATIONAL et entraîner l'application des articles L.113-8 et L.113-9 du code des assurances.

Fait à : _____

Le : __ / __ / ____

Signature de l'adhérent

précédée de la mention "lu et approuvé"





MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

Référence unique du mandat : RUM (vous sera communiquée lors de votre prochain appel de cotisation)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez MSH INTERNATIONAL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte de façon récurrente (selon la périodicité choisie) conformément aux instructions de MSH INTERNATIONAL. Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Ces informations sont obligatoires et nécessaires à votre créancier afin de mettre en œuvre le mandat de prélèvement européen. Conformément à la réglementation en matière de protection des données personnelles applicable dans votre pays, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification portant sur les données personnelles vous concernant, ainsi que celui de vous opposer à leur traitement, sous réserve de justifier d'un motif légitime (si exigé par la loi applicable dans votre pays). Pour exercer ces droits, vous pouvez vous référer au contrat conclu avec votre créancier.

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR	INFORMATIONS DU CRÉANCIER
	Nom et adresse du créancier: MSH INTERNATIONAL 18, rue de Courcelles - 75384 PARIS - Cedex 08 Identifiant du Créancier SEPA (ICS): FR60ZZZ460359
COORDONNÉES BANCAIRES DU DÉBITEUR	
IBAN (International Bank Account Number): _____	
BIC (Bank Identifier Code): _____	
DATE	SIGNATURE OBLIGATOIRE





Le contrat Junior'Expat de l'ASFE



I1140

Note d'information

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des éléments importants qui suivent.

Notre analyse et nos propositions se sont basées sur les informations, besoins et contraintes que vous avez pu nous communiquer et nous exprimer au cours de nos échanges. Il est à noter que la qualité et l'exactitude des informations communiquées par le souscripteur, notamment en matière financière et d'objectifs de souscription, influe directement sur la qualité et la pertinence de notre proposition.

Il est absolument nécessaire que vous lisiez attentivement l'ensemble des conditions de votre contrat d'assurance et plus particulièrement les paragraphes consacrés aux risques exclus, à la durée de votre contrat, aux éventuels délais de carence, de franchise, aux définitions des garanties et aux sanctions en cas d'informations inexactes ou incomplètes.

En cas de réclamation, nous vous recommandons de prendre contact avec notre groupe, auprès de votre interlocuteur habituel. Sinon, vous pouvez vous adresser par écrit à notre Service réclamation, 82 rue de Villeneuve 92 587 CLICHY Cedex ou à l'adresse du Service réclamation du siège régional dont vous dépendez (et dont vous trouverez les coordonnées sur le site internet).

Si, malgré tout, un différend éventuel persistait, vous avez la possibilité de vous adresser au Médiateur de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances, compétent pour toute réclamation d'un particulier, 91 rue Saint Lazare, 75009 PARIS, ou à l'Autorité de Contrôle Prudentiel, 61 rue Taitbout 75009 PARIS.

Les informations recueillies peuvent faire l'objet de traitements informatiques destinés à la gestion et à l'exécution des contrats de notre société.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en nous adressant un courrier accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à :

ASFE - MSH INTERNATIONAL - Direction juridique
18 rue de Courcelles
75384 Paris Cedex 08

Nous restons à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions.

AUTORISATION DE DÉBIT DE CARTE BANCAIRE

J'autorise MSH INTERNATIONAL / ASFE à débiter ma carte bancaire pour le montant total de ma cotisation, soit : _____ €.

Nom du titulaire de la carte bancaire : _____

Type de carte de crédit : Visa Mastercard Amex

Numéro de la carte : / / /

Date d'expiration : __/__/__ Cryptogramme : (les trois derniers chiffres au dos de votre carte bancaire, sauf Amex)

Fait à : _____

Le : __/__/____

Signature de l'adhérent

précédée de la mention "lu et approuvé"





Le contrat Junior'Expat de l'ASFE

Les questions que vous vous posez encore :

Junior'Expat est une assurance complète ou bien complémentaire ?

Il s'agit d'une assurance complète, qui intervient dès le 1^{er} euro et sans franchise, à 100 % des frais réels en cas d'hospitalisation et de frais de santé inopinés (voir définition page 4).

Devrai-je faire l'avance des frais ?

En cas d'hospitalisation ou de soins supérieurs à 400€ : non. Il y a une prise en charge directe auprès de l'hôpital ou de l'établissement. Pour les soins externes (consultations, pharmacie...) : oui, et vous adressez vos factures et justificatifs pour un remboursement 72h après réception du dossier.

Puis-je me faire rembourser mon contrat en cas de refus d'obtention de mon Visa ?

Tout à fait. Il vous faudra simplement nous retourner une lettre officielle du refus de votre Visa pour que votre cotisation, si elle a été encaissée, vous soit remboursée.

Serai-je garanti immédiatement, et dois-je m'y prendre à l'avance ?

Oui, il n'existe aucun délai d'attente et votre contrat peut prendre effet dès le lendemain de votre adhésion en ligne ou à réception de votre demande par courrier, ou bien à une date ultérieure que vous aurez déterminée vous-même à l'adhésion (dans la limite de 2 mois, ce qui correspond à la validité de votre questionnaire médical). Nous vous invitons cependant, à réaliser votre adhésion 10 à 15 jours avant votre départ pour être sûr de bien partir avec votre Welcome Package.

Recevrai-je des documents une fois mon adhésion réalisée ?

Bien sûr, nous vous retournerons un Welcome Package incluant : un certificat d'adhésion comportant votre identifiant vous donnant accès à votre espace assuré sur notre site, une attestation en anglais à la demande, votre e-carte d'assuré, véritable sésame pour toute prise en charge hospitalière, l'ensemble des conditions générales de votre contrat et un guide du bénéficiaire vous indiquant l'ensemble des démarches à suivre pendant toute la durée de votre contrat.

Puis-je également souscrire de l'étranger ?

Aucun problème, vous pouvez souscrire directement sur notre site www.asfe-expat.com où que vous soyez à l'exception des USA (nous contacter dans ce cas), idem en cas de demande de prolongation ou de renouvellement au-delà d'une année.

Que me conseillez-vous avant de partir à l'étranger ?

Réalisez un bilan de santé (mise à jour des vaccins et examen dentaire en priorité) et éventuellement un examen médical avec l'établissement d'un certificat qui valide la pratique de tous types de sports (comme la plongée par exemple). Munissez-vous d'une trousse médicale avec les principaux produits pharmaceutiques de la vie courante, et vos prescriptions en cours si besoin. Surtout, n'oubliez pas de communiquer votre numéro de police d'assurance et nos coordonnées à un ami et / ou à votre famille, ainsi que votre adresse et numéro de téléphone sur place.

➔ Pour obtenir davantage de réponses, rendez-vous sur notre site www.asfe-expat.com - Rubrique "tout savoir pour partir - Nos réponses à vos questions".



L'ASFE, SPÉCIALISTE DE L'ASSURANCE SANTÉ DES EXPATRIÉS

L'ASFE, Association de Services des Français de l'Étranger, créée en 1992, est une association de loi 1901.

Notre vocation est d'apporter des solutions à tous les expatriés dans le monde entier en matière de couverture santé, prévoyance, assistance médicale / rapatriement, et responsabilité civile.

Nos offres sont complètes et apportent à chacun des solutions adaptées selon le niveau de garantie souhaité, son âge, sa situation de famille et son pays d'expatriation.

92% de nos adhérents sont satisfaits et nous recommanderaient à d'autres expatriés (chiffres issus d'une enquête de satisfaction menée en décembre 2012).

MSH INTERNATIONAL GÈRE POUR LE COMPTE DE L'ASFE L'ENSEMBLE DE SA GAMME DE CONTRATS

MSH INTERNATIONAL est un leader mondial dans la conception et la gestion de solutions internationales de santé. Filiale de SIACI SAINT HONORÉ, elle compte plus de 300 000 personnes assurées dans 194 pays et plus de 2 000 sociétés clientes à travers le monde. Ses équipes rassemblent plus de 45 nationalités et 30 langues parlées.

MSH INTERNATIONAL est le partenaire santé de toutes les personnes en mobilité internationale : salariés de multinationales, employés d'organisations internationales, collaborateurs de TPE-PME, particuliers expatriés, étudiants et frontaliers.

Nos 4 sièges régionaux à Calgary, Paris, Dubaï et Shanghai partagent le même sens aigu du service client premium. Disponibles 7j / 7 et 24h / 24 quel que soit le pays d'expatriation, nos équipes veillent en permanence à vous offrir une vraie proximité, une attention maximale et une grande flexibilité.

ASFE - CONTACT COMMERCIAL



MSH INTERNATIONAL pour le compte de l'ASFE



L'ASSURANCE SANTÉ SANS FRONTIÈRES